



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté • Egalité • Fraternité

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

ARRONDISSEMENT DE NOGENT-SUR-MARNE

VILLE DE VILLIERS-SUR-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

ARRETE N° 2017.03 - 1883 6

**Portant : sur la numérotation d'immeuble de logements des îlots R2 et R3 dans le quartier des Hautes-Noues, donnant sur les rues Albert Schweitzer, René Cassin, Frédéric Passy et Léon Bourgeois**

Le Député-Maire, Jacques Alain BENISTI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2213-28,

**Vu** la délibération n° 2014-04-28 portant sur la création et la dénomination de nouvelles voies dans le cadre du Projet de rénovation urbaine (PRU) du quartier des Hautes-Noues,

**Considérant** les 4 opérations de démolition de 49 logements qui ont eu également lieu dans le cadre du PRU, de sorte que les adresses suivantes n'existent plus :

- 2, place Frédéric Mistral ;
- 4, place Jacques Prévert ;
- 5 et 6, place Paul Valéry ;
- 11 et 13, place Gilbert Bécaud ;

**Considérant** la nécessité de substituer de nouvelles adresses postales aux anciennes au regard de l'avancement des travaux de résidentialisation des îlots R2 et R3,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les numéros et les nouvelles adresses sont attribués comme suit :

ILOT R2 : CHANGEMENT D'ADRESSES (MAJ 06/02/2017)	
Adresse actuelle	Nouvelle adresse
1, allée des Naïades	18, rue René Cassin
3, allée des Naïades	16, rue René Cassin
5, allée des Naïades	14, rue René Cassin
7, allée des Naïades	10, rue René Cassin
9, allée des Naïades	12, rue René Cassin
11, allée des Naïades	8, rue René Cassin
13, allée des Naïades	6, rue René Cassin
2, allée des Naïades	2, rue René Cassin
4, allée des Naïades	4, rue René Cassin
6, allée des Naïades	10, rue Albert Schweitzer
8, allée des Naïades	12, rue Albert Schweitzer
10, allée des Naïades	14, rue Albert Schweitzer
12, allée des Naïades	16, rue Albert Schweitzer
14, allée des Naïades	18, rue Albert Schweitzer
16, allée des Naïades	1, rue Frédéric Passy

Arrêté n°

*Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la ville, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*

Transmis au Représentant de l'Etat le :

R2 suite : Adresse actuelle	R2 suite : Nouvelle adresse
18, allée des Naïades	20, rue Albert Schweitzer
20, allée des Naïades	22, rue Albert Schweitzer
22, allée des Naïades	24, rue Albert Schweitzer
24, allée des Naïades	26, rue Albert Schweitzer
1, place Honoré de Balzac	30, rue Albert Schweitzer
2, place Honoré de Balzac	28, rue Albert Schweitzer
3, place Honoré de Balzac	6, rue Albert Schweitzer
4, place Honoré de Balzac	4, rue Albert Schweitzer
5, place Honoré de Balzac	2, rue Albert Schweitzer
6, place Honoré de Balzac	8, rue Albert Schweitzer
1, place Charles Péguy	3, rue Frédéric Passy
2, place Charles Péguy	5, rue Frédéric Passy
3, place Charles Péguy	7, rue Frédéric Passy
4, place Charles Péguy	9, rue Frédéric Passy
5, place Charles Péguy	11, rue Frédéric Passy
6, place Charles Péguy	13, rue Frédéric Passy
Accès parking R2	15, rue Frédéric Passy
MAM	25, avenue Nelson Mandela

ILOT R3 - CHANGEMENT D'ADRESSES (MAJ 06/02/2017)	
Adresse actuelle	Nouvelle adresse
1, allée Andrea Palladio	16, rue Frédéric Passy
3, allée Andrea Palladio	14, rue Frédéric Passy
5, allée Andrea Palladio	12, rue Frédéric Passy
7, allée Andrea Palladio	10, rue Frédéric Passy
9, allée Andrea Palladio	8, rue Frédéric Passy
11, allée Andrea Palladio	6, rue Frédéric Passy
13, allée Andrea Palladio	4, rue Frédéric Passy
15, allée Andrea Palladio	2, rue Frédéric Passy
10, allée Andrea Palladio	22, rue Frédéric Passy
12, allée Andrea Palladio	24, rue Frédéric Passy
14, allée Andrea Palladio	26, rue Frédéric Passy
16, allée Andrea Palladio	28, rue Frédéric Passy
18, allée Andrea Palladio	30, rue Frédéric Passy
2, allée Andrea Palladio	5, rue Léon Bourgeois
4, allée Andrea Palladio	7, rue Léon Bourgeois
3, place Jacques Prévert	3, rue Léon Bourgeois
6, allée Andrea Palladio	18, rue Frédéric Passy
8, allée Andrea Palladio	20, rue Frédéric Passy
1, place Jacques Prévert	9, rue Léon Bourgeois
2, place Jacques Prévert	11, rue Léon Bourgeois
Accès parking R3	32, rue Frédéric Passy
Agence et loge groupée PH	23, avenue Nelson Mandela

#### Arrêté n°

*Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la ville, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*


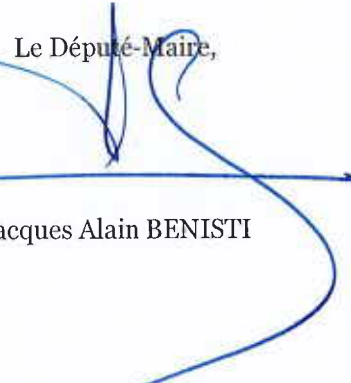
Transmis au Représentant de l'Etat le :

**ARTICLE 2** : Ampliation de cet arrêté comprenant également 2 plans de repérage, sera adressée aux structures suivantes :

- Cadastre de Créteil
- Commissariat de Chennevières-sur-Marne
- Poste de Police de Villiers-sur-Marne
- Centre des Impôts de Champigny-sur-Marne (Boulevard Gabriel Péri)
- Centre des Impôts de Champigny-sur-Marne (Avenue Roger Salengro)
- Perception de Villiers-sur-Marne
- La Poste
- Centre de Tri Villiers-sur-Marne
- La Poste COA
- La Poste Direction du Val-de-Marne (Créteil)
- Caserne des Pompiers Noisy-le-Grand
- VEOLIA Eau Noisiel – Marne-la-Vallée
- VEOLIA Eau Centre opérationnel Banlieue Est
- INSEE
- CEV
- ERDF
- GRDF
- Administration Générale de la Ville de Villiers-sur-Marne
- Service Scolaire et Périscolaire de la Ville de Villiers-sur-Marne

Fait à Villiers-sur-Marne, le 28 février 2017.

Le Député-Maire,



Jacques Alain BENISTI

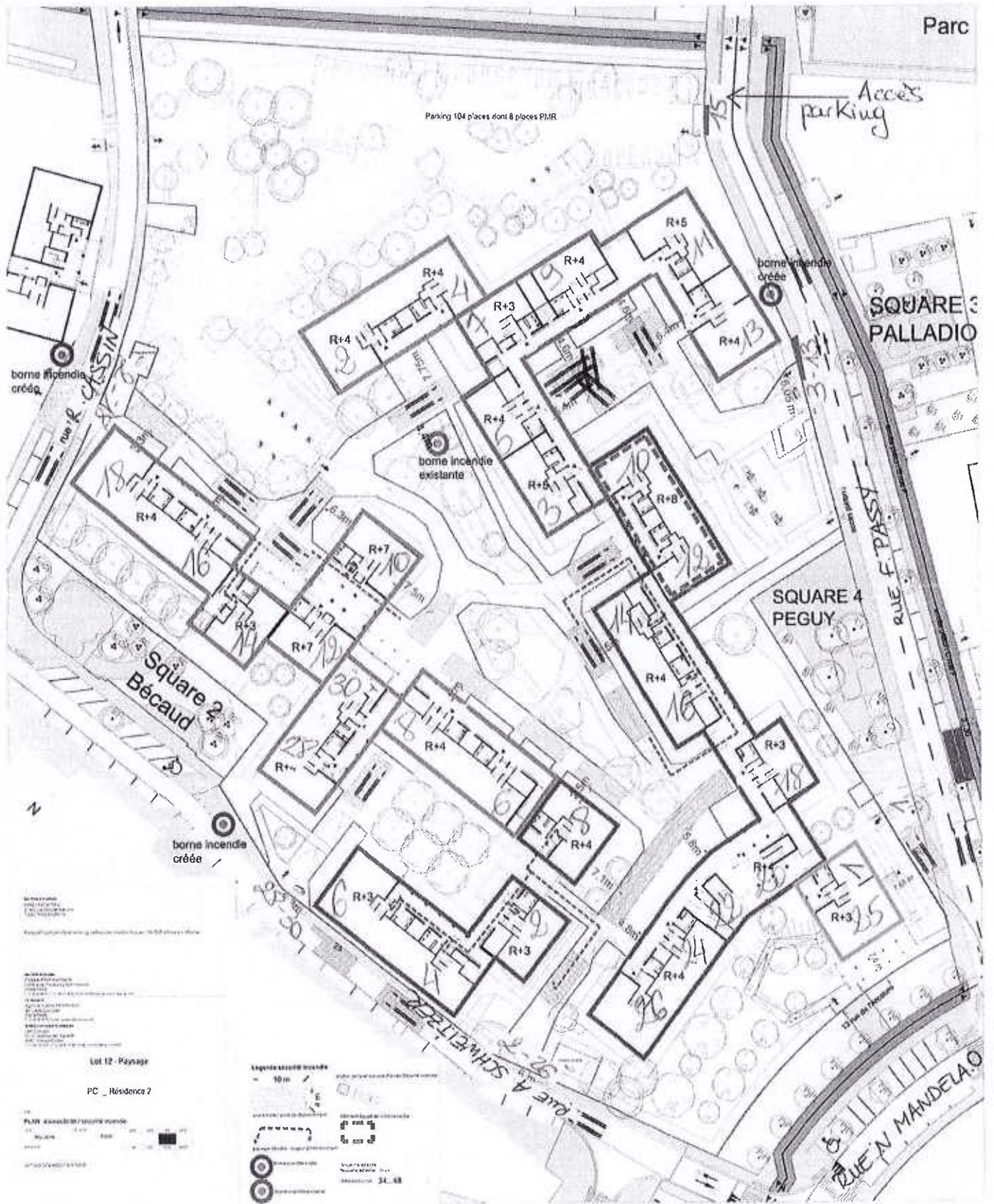
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES / Pôle Développement Urbain  
CMAT 10, chemin des Ponceaux / Suivi par : Mme THOUIN 01 49 41 30 06

Arrêté n°

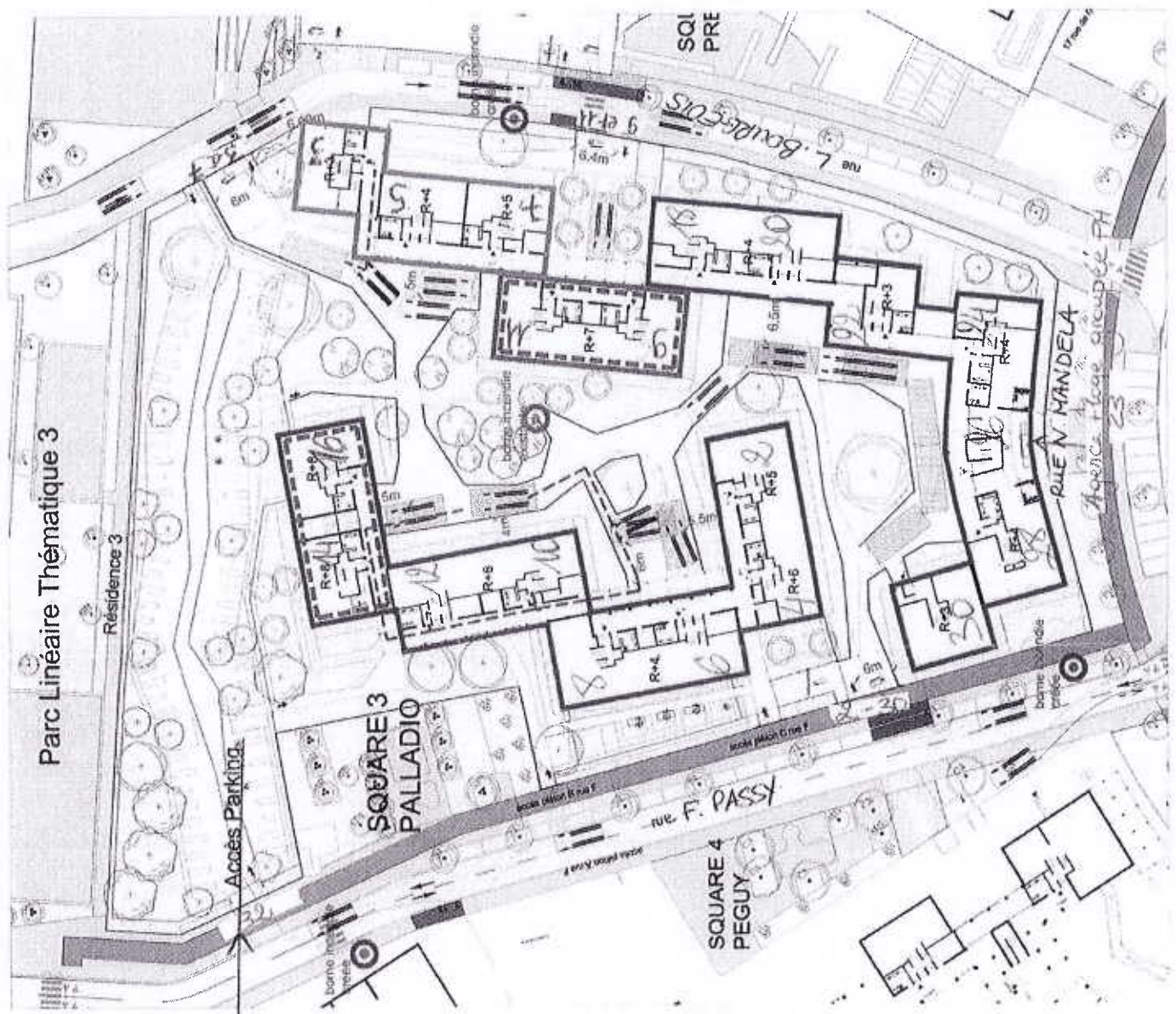
*Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la ville, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*

Transmis au Représentant de l'Etat le :

RESIDENCE 2  
(MAS 06/08/2014)



I = NLR



Parc Linéaire Thématique 3

Résidence 3

Accès Parking

SQUARE 3 PALLADIO

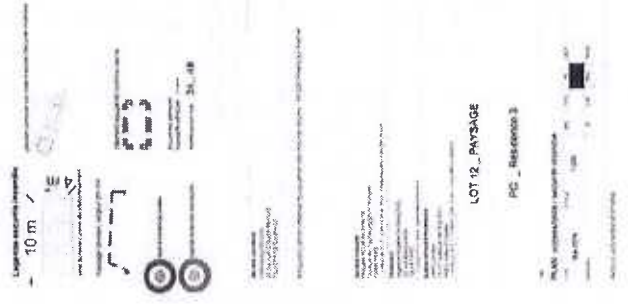
SQUARE 4 PEGUY

rue F. PASSY

rue N. MANDELA

rue L. BAUDOIN

RÉSIDENCE 3  
(NAJ 06/02/201X)



LOT 12\_PAYSAGE

PC - Résidence 3